

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 mars 2026  
Date d'affichage de la liste des délibérations : 16 mars 2026

Nombre de conseillers :	
en exercice :	15
présents :	14
votants :	14

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**  
POZZO Maryvonne.

#### 3 – DOMAINE & PATRIMOINE

##### 3.1 - Acquisitions

#### **Proposition d'achat de la parcelle contigüe au lotissement des Mares**

DEL2026-03-07

M. Le Maire propose aux conseillers d'acheter la parcelle contigüe au lotissement communal des Mares, cadastrée Section AH, Numéros 133 & 134, d'une superficie d'environ 2 916 m<sup>2</sup>, pour l'aménager en vue de promenade, aire de jeux pour enfants, par exemple.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation de M. L'Adjoint au Maire, délégué aux Travaux,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** d'autoriser M. Le Maire à acquérir la parcelle contigüe au lotissement communal des Mares, cadastrée Section AH, Numéros 133 & 134, d'une superficie d'environ 2 916 m<sup>2</sup> pour un prix total de 15 000 € ;

**Article 2 :** d'inscrire les crédits correspondants au budget principal commune, en dépenses d'investissement, à l'article 2111.

**Article 3 :** de charger l'étude notariale de maître Damien LEONARD à Lessay de la rédaction de

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

l'acte notarié ;

**Article 4 :** d'autoriser M. Le Maire à signer les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

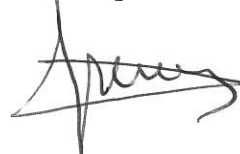
Adoptée à la majorité des votants  
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 12 mars 2026,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.